

INTERNATIONAL HYBRID CONFERENCE

On Human Trafficking, Social Media & AI Regulation and Climate Justice



CHRISTOF HEYNS

African Human Rights Moot Court Competition
Concours Africain de Procès Simulé des Droits de l'Homme
Concurso Africano de Julgamento Fictício Sobre Direitos Humanos

المحكمة الصورية الأفريقية لحقوق الإنسان

31



Call for Conference Papers

As part of the 31st Christof Heyns African Human Rights Moot Court Competition, the Centre for Human Rights, University of Pretoria and the Faculty of Law at the British University in Egypt, will host a One-Day International Human Rights Conference on Human Trafficking, Social Media & AI Regulation and Climate Justice

on 28 July 2022



As part of the Christof Heyns African Human Rights Moot Court Competition, which takes place from 25 to 30 July 2022, at the Faculty of Law, the British University in Egypt, in Cairo, Egypt, a one-day International Human Rights Conference will also be held on 28 July 2022.

The Conference will deal with the three main themes on which the hypothetical case for the 2022 Moot is based. These themes are: (i) human trafficking in Africa; (ii) social media regulation in the context of AI-powered content moderation and (iii) climate justice. The working languages of the Conference are English, French, Portuguese, and Arabic with simultaneous interpretation provided.

Interested authors are invited to submit papers on any of these topics (with a focus on aspects elaborated under each theme, below). Abstracts have to be submitted to yusuf.sayaad@up.ac.za and ibrahim.sabra@bue.edu.eg, by 30 June 2022. You can check the due dates and submission guidelines below.

BACKGROUND AND AIM OF THE CONFERENCE

Human Trafficking in Africa: The Boundless Conundrum

According to the Protocol to Prevent, Suppress and Punish Trafficking in Persons Especially Women and Children (Palermo Protocol), supplementing the United Nations Convention against Transnational Organized Crime, trafficking in persons refers to the recruitment, transportation, transfer, harbouring or receipt of persons—by force, coercion, fraud or some other form of deception—for the purpose of exploitation. Global estimates of human trafficking suggest that about 40 million people live in modern-day slavery. Many of the practices associated with trafficking are prohibited under international human rights law; for example, human rights law forbids debt bondage, slavery, servitude, child sexual exploitation, forced marriage, and enforced prostitution.

An estimated 23% of global human trafficking takes place in Africa, involving 9.2 million victims. On the African continent, as virtually everywhere in the world, there are a myriad of forms of human trafficking, and victims include adult men and women, as well as children of all ages. While the most common forms of human trafficking vary by country and region, some of the more common forms in Africa include exploitive child labour (in street begging, mining and industry, fishing, agriculture), child



soldiers, various forms of the sex trade (such as forced prostitution and pornography), and forced marriage. Debt bondage accounts for about 54% of those exploited for labor in Africa. Trafficking in organs also exists, including for ritual sacrifice.

Various cultural traditions also contribute to human trafficking in Africa. Some of these include a history of exploitation during colonial times, child apprenticeship in trades, street selling, child marriage, payment of dowries, male dominance, and country-specific traditions, such as forcing young girls into ritual servitude or Trokosi (slaves to the Gods) in Ghana, Wahaya (fifth wife) in Niger, Uku-thwala (kidnapping girls for marriage) in South Africa, female genital cutting, and belief in witchcraft. In addition, aspects of vulnerability to trafficking are linked to discrimination based on tribe or other ethnic, religious or socio-economic factors. Many traffickers are known to the victims and include close family members, relatives and friends. Other traffickers may be members of organized crime.

While most countries in Africa are parties to the Palermo Protocol and its Amendments, national laws and practices are not necessarily fully harmonized in terms of the broadest definition of human trafficking and/or with respect to articles on prevention, protection of victims and collaboration. Key elements in State laws may differ, including in relation to victim and witness protection, victim services, the decriminalization of crimes committed as a direct result of trafficking (e.g. overstaying visas, prostitution, etc.), compensation (and fund-



ing for compensation) of victims, and temporary or permanent residency for victims. Criminal penalties also differ between countries, as does the definition of 'exploitation'. Some countries refute the crime of trafficking if 'consent' was given and then revoked. In addition, due to lack of resources or will, as well as other factors, including corruption, investigation and prosecution typically lag behind the law. In its annual Trafficking in Persons Report, the U.S. Department of State provides a tier ranking (1, 2, 2 watch list, and 3) that correlates to efforts to combat human trafficking in terms of prevention, protection of victims, prosecution and collaboration. A Tier 1 rank is the most positive result. In the 2021 Report, on the continent of Africa, only Namibia enjoys a Tier 1 rank. Tier rankings from the 2021 Report are shown below.

Aside from international organizations (e.g. IOM, ILO, UNODC and others) that address trafficking globally, there are a number of regional bodies that work to protect human rights and address human trafficking. These include the African Union, the Khartoum Process (an EU/Horn of Africa Migration Route Initiative), the Economic Community of West African States (ECOWAS), and the Economic Community of Central African States (ECCAS). One pertinent legal instrument in Africa is the African Union Convention on Cross-Border Cooperation 2014, which stipulates the areas of cooperation, which include, but are not limited to security, crime prevention, and socio-economic development.

The African Court on Human and Peoples' Rights has jurisdiction over cases relating to this instrument and is in a position to facilitate meaningful and proactive regional cooperation against human trafficking. "It can step in when African States are unwilling or unable to investigate, prosecute and punish human trafficking effectively at the national level. States may also be able to avoid retaliation and obstruction of justice in the forms of bribery and intimidation carried out by traffickers." "Aside from these general issues, another important aspect of the exercise of criminal jurisdiction by the African Court is corporate liability. In addition to individual and organized criminal groups, corporate entities such as employment agencies as well as local, national and international businesses may be involved in the trafficking process one way or another by exploiting victims."

Social Media Regulation in the Context of AI-powered Content Moderation

Nowadays, our society is being driven by data and this allows artificial intelligence (AI) to play a major role in various sectors, particularly social networking platforms. Statistics show that the AI market value expects a five-fold increase from 22 billion U.S. dollars in 2020 to 126 billion by 2025 and a market size growth of USD 390 billion by 2025. So far, there is no unified definition of AI, but could generally be defined as "the science of making machines do things that would require intelligence if done by men" which could be witnessed in the capability of a human-developed computer system to perform, with some sophistication and autonomy, a particular programmed task in specific domains.

Numerous corporations such as Google and Meta are investing heavily in AI in an attempt to dominate the field. AI-based technology currently has a tremendous impact on our daily lives, starting with social media monitoring to facial recognition, in a way that shapes how people access, share and interact with information. This is well evidenced by the growing influence AI has in the information environment in various ways one of which is the massive deployment of AI by Social Media Giants in content moderation in order to filter user-generated content on their platforms and taking down what goes against their community guidelines.

This has worrying ramifications on people's fundamental rights which is a global challenge that "states, companies and civil society must work on ensuring that AI technologies reinforce and respect, rather than undermine and imperil, human rights".

Although AI might offer benefits in many areas, like spam filters, it still poses serious threats such as the exacerbation of hateful content online, unjust automated decisions, and entrenched bias, particularly due to an absence of “transparency, accountability and safeguards”. AI presents detrimental implications for a plethora of human rights, including freedom of expression, privacy, the right to reputation and protection against sexual exploitation and abuse.

Due to the widespread global use of AI applications, several countries have adopted national and regional AI strategies and private companies such as Microsoft and IBM have formulated self-regulatory AI principles in addition to a number of academics, civil society organisations, researchers and technologists that have managed to set out AI guidelines such as the Toronto Declaration. Although these initiatives may underline the importance of using AI for human benefit and address some of the risks of AI, none offers a comprehensive framework fully addresses the serious ramifications of AI on people’s rights. According to the United Nations (UN) and other regional organisations, human rights that people enjoy offline, such as freedom of opinion and expression, privacy, the right to reputation and protection against sexual exploitation and abuse, are protected online as well. These interdependent rights can be adversely affected by AI-powered content moderation tools deployed on social media platforms. Content moderation usually functions according to ambiguous rules that lack reference to human rights and are set by private actors. Furthermore, the European Union alongside several States such as China, Kenya and Honduras have also imposed pressure on social media platforms to use rapid automatic filters to attain more effective results in the fight against illegal content on the internet.

Advertisers also influence online content moderation since they pay millions of dollars per year for online targeted ads. On the other hand, researchers, civil society groups and academics have continuously criticised social media platforms for content moderation related issues.

Stakeholders who defend automated moderation argue that the sheer volume of online content far surpasses the human moderation capacity and thus employing AI tools in content moderation can mitigate this, especially that it is capable of achieving a higher accuracy rate compared to human moderation. Consequently, social media companies started employing AI moderation tools, including keyword filters, spam detection, natural language processing, hash-matching technology, and object and face recognition. The main task of these tools is to remove an extensive list of content such as child sexual abuse material,



nudity, and hate speech. They are further used to remove inappropriate comments and posts, warn, suspend, or terminate user accounts in case of violations of the platform rules and block websites facilitating access to prohibited content.

While tech-companies claim that using AI to moderate online content is a promising solution, others argue that this view is fallacious as it fails to address the serious ramifications of automated content moderation and its direct impact on human rights online, which subsequently raises legal concerns.

Climate Justice: Saving the planet, saving humanity: Take urgent action to combat climate change and its impacts

Our planet has been subjected to intense weather patterns over the years leading to devastation of the environment and suffering of humanity. The adverse climate patterns have come in the form of heatwaves, drought, cyclones, storms and floods. The year 2019 was the second warmest year on record and signaled the end of the warmest decade ever recorded. Carbon dioxide levels and other greenhouse gases rose significantly in 2019. Climate change is affecting many countries globally and, in the process, disrupting economies and sustainable development, as well as destroying livelihoods.



The rise in sea levels threatens island and coastal nations, increase in ocean heat and acidification threatens biodiversity and the marine ecosystem. Increasing glacial melting has serious implications on the supply of fresh water. Hundreds of billions of dollars have been lost and normal lives disturbed by the climate crisis. The economic, social and cultural rights of many communities have been affected. Climate change has indeed become a real threat to human well-being and the health of the planet.

Climate change is making heatwaves more frequent and intense with India and Spain currently recording temperatures over 40 degrees, 15 degrees above average. In sub-Saharan Africa cyclones and floods have destroyed livelihoods, damaged schools, hospitals, roads, and killed and displaced many people in Madagascar, Malawi, Mozambique, South Africa and Zimbabwe. Several African states must deal with serious threats to food security and debilitating droughts. Other regions of the world likely to face the severe impacts of climate change include south Asia, south and central America, island nations and the Arctic. The marginalized, poor and vulnerable communities in these regions are disproportionately bearing the brunt of climate change as they do not have the requisite capacity to adapt and mitigate the effects of nature's vagaries.

It is therefore appropriate that goal number 13 of the SDGs calls for urgent action to combat climate change and its impacts.

More significantly the universally ratified 2015 Paris Agreement aims to strengthen the global response to the threat of climate change by keeping a global temperature rise of 1,5 degrees. The agreement also aims to strengthen the ability of countries to deal with the impacts of climate change, through appropriate financial flows, a new technological framework and an enhanced capacity building framework.

The world needs concerted global action to save the planet and humanity and secure the future. Scientists and climate justice activists have advocated and proposed several interventions including replacement of fossil fuels with renewable energy, reduction of greenhouse emissions, strengthening early warning systems, greater state commitments in addressing the climate crisis, more responsibility by business enterprises in the mining, motoring and manufacturing sectors in curbing gas emissions and adaptation strategies to deal with the impacts of climate change. Challenges such as lack of accountability, funding, weak leadership, weak institutional frameworks, high levels of poverty and inequality must be addressed if the world is to successfully save the planet and humanity. Saving lives, livelihoods and the environment requires urgent action. The world must come together and face these challenges to overcome the deleterious climate change impacts. Wealthy nations must honour their commitments towards climate financing and receiving nations must be accountable and transparent in how they use the grants and loans towards adaptation action. The IPCC February 2022 report titled Impacts, Adaptation and Vulnerability analyses the impacts of climate change, addresses some of the challenges and proposes solutions.

The Human Rights Conference in July, which forms part of the Christof Heyns African Human Rights Moot Court Competition, must raise greater awareness on the impacts of climate change and propose concrete adaptation action and what the world needs to avert further humanitarian and environmental damage. The 27th session of the Conference of the Parties (COP 27) to the UNFCCC will take place in Sharm El-Sheikh, Egypt from 7-18 November 2022. The country would work to make the conference "a radical turning point in international climate efforts in coordination with all parties, for the benefit of Africa and the entire world". The July conference should therefore serve as a precursor to COP 27 and equip young African university students and activists from all over the continent with knowledge on climate change and develop their advocacy skills to fight for climate justice.



SUBMISSION GUIDELINES

The organisers invite abstracts by anyone interested in presenting a paper at the International Hybrid Conference. The aim is to publish the papers (in late 2022 or early 2023) in the *Journal of Law and Emerging Technologies of the Faculty of Law, British University in Egypt (JOLETS)*.

Abstracts should be between 250 and 350 words, and should:

- Have a clear and descriptive title;
- Indicate the main question(s) to be addressed;
- Identify the proposed methodology;
- Set out the anticipated findings; and
- Present the recommendations.

In addition, the author(s) biographies should be sent along with the abstract. The author(s) should also indicate whether the participation will be in person or virtually, and in case of in-person participation, what is the possibility of securing funding.

IMPORTANT DATES

The process consists of 3 main steps: Communicating abstracts, then delivering a presentation and draft paper, and finally submitting a full paper.

Step 1

- Abstracts should reach the organisers by 30 June 2022.
- Abstracts will be reviewed by 5 July 2022.
- Selected abstracts will be announced on 6 July 2022 for presentation and draft papers submission.

Step 2:

- Presentations and draft papers should be sent to the organisers by 26 July 2022.
- Presentations will be delivered in-person or virtually during the Conference Day, 28 July 2022.

Step 3:

- Fully developed papers should be submitted for publication by 31 August 2022.
- Papers will be published in the October 2022 issue of *JOLETS* or April 2023 issue.

CONFERENCE HYBRIDE INTERNATIONALE

Sur la Traite des Êtres Humains, La Réglementation des Médias
Sociaux & IA et la Justice Climatique



CHRISTOF HEYNS

African Human Rights Moot Court Competition
Concours Africain de Procès Simulé des Droits de l'Homme
Concurso Africano de Julgamento Fictício Sobre Direitos Humanos

المحكمة الصورية الأفريقية لحقوق الإنسان

31



APPEL A CONTRIBUTIONS

Le Caire, 28 juillet 2022

Dans le cadre du Concours Africain de Procès Simulé des Droits de l'Homme Christof Heyns, qui se déroulera du 25 au 30 juillet 2022, à la Faculté de droit de l'Université Britannique en Égypte, au Caire, en Égypte, une conférence internationale d'une journée sur les droits de l'homme aura également lieu le 28 juillet 2022. Les langues de travail de la Conférence sont l'anglais, le français, le portugais et l'arabe avec interprétation simultanée.



The
BRITISH
UNIVERSITY
IN EGYPT



FACULTY OF LAW
TAKE THE LEAD



UNIVERSITEIT VAN PRETORIA
UNIVERSITY OF PRETORIA
YUNIBESITHI YA PRETORIA



Centre for
Human Rights
UNIVERSITY OF PRETORIA

La Conférence traitera des trois thèmes principaux du cas hypothétique du Concours 2022. Ces thèmes sont : (i) la traite des êtres humains en Afrique ; (ii) la réglementation des médias sociaux dans le contexte de la modération de contenu basée sur l'intelligence artificielle et (iii) la justice climatique.

Les auteurs intéressés sont invités à soumettre des propositions d'articles sur l'un de ces sujets (en mettant l'accent sur les aspects élaborés pour chaque thème, ci-dessous). Les résumés doivent être soumis à yusuf.sayaad@up.ac.za et ibrahim.sabra@bue.edu.eg avant le 30 juin 2022. Vous pouvez consulter les dates limites et les directives de soumission ci-dessous.

CONTEXTE ET OBJECTIF DE LA CONFÉRENCE

La Traite des Êtres Humains en Afrique : l'énigme sans limites

Selon le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (Protocole de Palerme), la traite des personnes désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes – par la force, la coercition, la fraude ou toute autre forme de tromperie, aux fins d'exploitation. Les estimations mondiales de la traite des êtres humains suggèrent qu'environ 40 millions de personnes vivent dans l'esclavage moderne. De nombreuses pratiques associées à la traite sont interdites par le droit international des droits de l'homme; par exemple, les droits de l'homme interdisent la servitude pour dettes, l'esclavage, la servitude, l'exploitation sexuelle des enfants, le mariage forcé et la prostitution forcée.

On estime que 23% de la traite des êtres humains dans le monde a lieu en Afrique, impliquant 9,2 millions de victimes. Sur le continent africain, comme pratiquement partout dans le monde, il existe une myriade de formes de traite des êtres humains, et les victimes comprennent des hommes et des femmes adultes, ainsi que des enfants de tous âges. Alors que les formes les plus courantes de traite des êtres humains varient selon les pays et les régions, certaines des formes les plus courantes en Afrique comprennent l'exploitation du travail des enfants (dans la mendicité de rue, l'exploitation minière et l'industrie, la pêche, l'agriculture), les enfants soldats, diverses formes de commerce du sexe (comme la prostitution forcée et la pornographie) et le mariage forcé. La servitude pour dettes concerne environ 54% des personnes exploitées pour le travail en Afrique. Le trafic d'organes existe également, y compris pour les sacrifices rituels.

Diverses traditions culturelles contribuent également à la traite des êtres humains en Afrique. Certains d'entre elles remontent à l'exploitation durant l'époque coloniale et d'autres concernent l'apprentissage des enfants dans



les métiers, la vente dans la rue, le mariage des enfants, le paiement des dots, la domination masculine et les traditions spécifiques à certains pays, telles que forcer les jeunes filles à la servitude rituelle ou Trokosi (esclaves aux dieux) au Ghana, Wahaya (cinquième épouse) au Niger, Ukuthwala (enlèvement de filles pour mariage) en Afrique du Sud, mutilation génitale féminine et croyance en la sorcellerie. En outre, certains aspects de la vulnérabilité à la traite sont liés à la discrimination fondée sur la tribu ou d'autres facteurs ethniques, religieux ou socio-économiques. De nombreux trafiquants sont connus des victimes et comprennent des membres de la famille proche, des parents et des amis. D'autres trafiquants peuvent être membres du crime organisé.

Alors que la plupart des pays d'Afrique sont parties au Protocole de Palerme et à ses amendements, les lois et pratiques nationales ne sont pas nécessairement pleinement harmonisées en termes de définition la plus large de la traite des êtres humains et/ou en ce qui concerne les articles sur la prévention, la protection des victimes et la collaboration. Les aspects essentiels des lois nationales peuvent différer, notamment en ce qui concerne la protection des victimes et des témoins, les services aux victimes, la dépenalisation des crimes commis en conséquence directe de la traite (par exemple, les visas de durée prolongée, la prostitution, etc.), l'indemnisation (et le financement de l'indemnisation) des victimes et résidence temporaire ou permanente pour les victimes. Les sanctions pénales diffèrent également d'un pays à l'autre, tout comme la définition de l'« exploitation ». Certains pays réfutent le crime de traite si le « consentement » a été donné puis révoqué. En outre, en raison du manque de ressources ou de volonté, ainsi que d'autres facteurs, notamment la corruption, les enquêtes et les poursuites sont généralement en retard par rapport à la loi.



Dans son rapport annuel sur la traite des personnes, le Département d'État américain fournit un classement par niveau (1, 2, 2 liste de surveillance et 3) qui correspond aux efforts de lutte contre la traite des êtres humains en termes de prévention, de protection des victimes, de poursuites et de collaboration. Un rang de niveau 1 est le résultat le plus positif. Dans le rapport 2021, sur le continent africain, seule la Namibie bénéficie d'un rang de niveau 1. Les classements par niveau du rapport 2021 sont présentés ci-dessous.

Outre les organisations internationales (par exemple, l'OIM, l'OIT, l'ONUUDC et d'autres) qui luttent contre la traite à l'échelle mondiale, il existe un certain nombre d'organismes régionaux qui œuvrent à la protection des droits de l'homme et luttent contre la traite des êtres humains. Il s'agit notamment de l'Union africaine, du processus de Khartoum (une initiative de l'UE/Corne de l'Afrique sur la route migratoire), de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Un instrument juridique pertinent en Afrique est la Convention de l'Union africaine sur la coopération transfrontalière de 2014, qui stipule les domaines de coopération, qui comprennent notamment la sécurité, la prévention du crime et le développement socio-économique. La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples est compétente pour connaître des affaires relatives à cet instrument et est en mesure de faciliter une coopération régionale significative et proactive contre la traite des êtres humains. « Elle peut intervenir lorsque les États africains ne veulent pas ou ne sont pas en mesure d'enquêter, de poursuivre et de punir efficacement la traite des êtres humains au niveau national. Les États peuvent également être en mesure

d'éviter les représailles et l'entrave à la justice sous forme de corruption et d'intimidation menées par les trafiquants. » « Outre ces questions générales, un autre aspect important de l'exercice de la compétence pénale par la Cour africaine est la responsabilité des personnes morales. En plus des groupes criminels individuels et organisés, des personnes morales telles que des agences pour l'emploi ainsi que des entreprises locales, nationales et internationales peuvent être impliquées dans le processus de traite d'une manière ou d'une autre en exploitant les victimes ».

Réglementation des Médias Sociaux dans le contexte de la modération de contenu basée sur l'Intelligence Artificielle

De nos jours, notre société est portée par les données et cela permet à l'intelligence artificielle (IA) de jouer un rôle majeur dans divers secteurs, notamment les plateformes de réseaux sociaux. Les statistiques montrent que la valeur du marché de l'IA devrait être multipliée par cinq, passant de 22 milliards de dollars américains en 2020 à 126 milliards d'ici 2025 et une croissance de la taille du marché de 390 milliards de dollars d'ici 2025. Jusqu'à présent, il n'existe pas de définition unifiée de l'IA qui pourrait, toutefois, être définie comme «la science consistant à faire faire aux machines des choses qui nécessiteraient de l'intelligence si elles étaient faites par des hommes». Cela pourrait être attesté par la capacité d'un système informatique développé par l'homme à exécuter, avec une certaine sophistication et autonomie, une tâche programmée particulière dans des domaines spécifiques.

De nombreuses entreprises telles que Google et Meta investissent massivement dans l'IA pour tenter de dominer le domaine. La technologie basée sur l'IA a actuellement un impact considérable sur notre vie quotidienne, de la surveillance des médias sociaux à la reconnaissance faciale, d'une manière qui influence la façon dont les gens accèdent, partagent et interagissent avec les informations. Ceci est bien démontré par l'influence croissante de l'IA dans l'environnement de l'information de diverses manières, dont l'une est le déploiement massif de l'IA par les géants des médias sociaux dans la modération de contenu afin de filtrer le contenu généré par les utilisateurs sur leurs plateformes et de supprimer ce qui va à l'encontre de leurs directives communautaires.

Cela a des ramifications inquiétantes sur les droits fondamentaux des personnes, qui constituent un défi mondial pour lequel « les États, les entreprises et la société civile doivent veiller à ce que les technologies d'IA renforcent et respectent, plutôt que de saper et de mettre en péril, les droits de l'homme ». Bien que l'IA puisse offrir des avantages dans de nombreux domaines, comme les filtres anti-spam, elle pose toujours de sérieuses menaces telles que l'exacerbation des contenus haineux en ligne, les décisions automatisées injustes et les préjugés enracinés, en particulier en raison d'une absence de « transparence, de responsabilité et de garanties ». L'IA a implications préjudiciables pour une pléthore de droits humains, y compris la liberté d'expression,

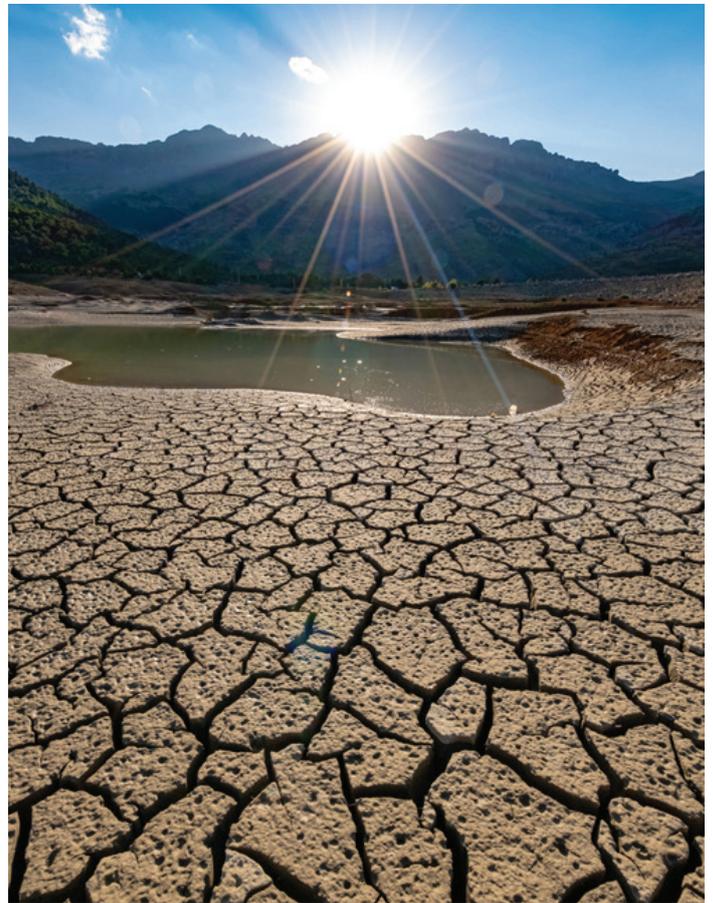
la vie privée, le droit à la réputation et la protection contre l'exploitation et les abus sexuels.

En raison de l'utilisation généralisée des applications d'IA dans le monde, plusieurs pays ont adopté des stratégies nationales et régionales d'IA et des entreprises privées telles que Microsoft et IBM ont formulé des principes d'autorégulation en plus d'un certain nombre d'universitaires, d'organisations de la société civile, de chercheurs et de technologues qui ont réussi à établir des lignes directrices sur l'IA telles que la Déclaration de Toronto. Bien que ces initiatives puissent souligner l'importance de l'utilisation de l'IA pour le bénéfice humain et traiter certains des risques de l'IA, aucune n'offre un cadre complet qui traite pleinement des graves ramifications de l'IA sur les droits de l'homme.

Selon les Nations Unies (ONU) et d'autres organisations régionales, les droits de l'homme dont les personnes jouissent hors ligne, tels que la liberté d'opinion et d'expression, la vie privée, le droit à la réputation et la protection contre l'exploitation et les abus sexuels, sont également protégés en ligne. Ces droits interdépendants peuvent être affectés négativement par les outils de modération de contenu alimentés par l'IA déployés sur les plateformes de médias sociaux. La modération des contenus fonctionne généralement selon des règles ambiguës qui ne font aucune référence aux droits de l'homme et sont fixées par des acteurs privés. En outre, l'Union européenne ainsi que plusieurs États tels que la Chine, le Kenya et le Honduras ont également fait pression sur les plateformes de médias sociaux pour qu'elles utilisent des filtres automatiques rapides afin d'obtenir des résultats plus efficaces dans la lutte contre les contenus illégaux sur Internet. Les annonceurs influencent également la modération du contenu en ligne puisqu'ils paient des millions de dollars par an pour des publicités ciblées en ligne. D'autre part, des chercheurs, des groupes de la société civile et des universitaires ont continuellement critiqué les plateformes de médias sociaux pour des problèmes liés à la modération de contenu.

Les parties prenantes qui défendent la modération automatisée soutiennent que le volume de contenu en ligne dépasse de loin la capacité de modération humaine et que l'utilisation d'outils d'IA dans la modération de contenu peut donc atténuer cela, en particulier parce que l'IA est capable d'atteindre un taux de précision plus élevé que la modération humaine. Par conséquent, les entreprises de médias sociaux ont commencé à utiliser des outils de modération de l'IA, notamment les filtres de mots clés, la détection de spam, le traitement du langage naturel, la technologie de correspondance de hachage et la reconnaissance d'objets et de visages. La tâche principale de ces outils est de supprimer une longue liste de contenus tels que le matériel d'abus sexuel d'enfants, la nudité et les discours de haine. Ils sont, en outre, utilisés pour supprimer les commentaires et publications inappropriés, avertir, suspendre ou résilier les comptes des utilisateurs en cas de violation des règles de la plateforme et bloquer les sites Web facilitant l'accès aux contenus interdits.

Alors que les entreprises technologiques affirment que l'utilisation de l'IA pour modérer le contenu en ligne est



une solution prometteuse, d'autres soutiennent que ce point de vue est fallacieux car ne tenant pas compte des graves ramifications de la modération automatisée du contenu et de son impact direct sur les droits de l'homme en ligne, ce qui soulève par la suite des préoccupations juridiques.

Justice Climatique : Sauver la planète, sauver l'humanité : Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts

Notre planète a été soumise à des conditions météorologiques intenses au fil des ans, entraînant la dévastation de l'environnement et la souffrance de l'humanité. Les régimes climatiques défavorables se sont manifestés sous la forme de vagues de chaleur, de sécheresse, de cyclones, de tempêtes et d'inondations. L'année 2019 a été la deuxième année la plus chaude jamais enregistrée et a marqué la fin de la décennie la plus chaude jamais enregistrée. Les niveaux de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre ont considérablement augmenté en 2019. Le changement climatique affecte de nombreux pays dans le monde et, ce faisant, perturbe les économies et le développement durable, ainsi que la destruction des moyens de subsistance.

L'élévation du niveau de la mer menace les nations insulaires et côtières, l'augmentation de la chaleur et de l'acidification des océans menace la biodiversité et l'écosystème marin. L'augmentation de la fonte des glaces a de graves conséquences sur l'approvisionnement en eau douce. Des centaines de milliards de dollars ont été perdus et des vies normales perturbées par la crise climatique. Les droits économiques,



sociaux et culturels de nombreuses communautés ont été touchés. Le changement climatique est en effet devenu une véritable menace pour le bien-être humain et la santé de la planète.

Le changement climatique rend les vagues de chaleur plus fréquentes et plus intenses, l'Inde et l'Espagne enregistrant actuellement des températures supérieures à 40 degrés, 15 degrés au-dessus de la moyenne. En Afrique subsaharienne, les cyclones et les inondations ont détruit les moyens de subsistance, endommagé des écoles, des hôpitaux, des routes et tué et déplacé de nombreuses personnes à Madagascar, au Malawi, au Mozambique, en Afrique du Sud et au Zimbabwe. Plusieurs États africains doivent faire face à de graves menaces à la sécurité alimentaire et à des sécheresses dévastatrices. L'Asie du Sud, l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale, les nations insulaires et l'Arctique sont d'autres régions du monde susceptibles de subir les graves effets du changement climatique. Les communautés marginalisées, pauvres et vulnérables de ces régions subissent de manière disproportionnée le poids du changement climatique car elles n'ont pas les capacités requises pour s'adapter et atténuer les effets des aléas de la nature.

Il est donc approprié que l'objectif numéro 13 des ODD appelle à une action urgente pour lutter contre le changement climatique et ses impacts. Plus important encore, l'Accord de Paris de 2015, universellement ratifié, vise à renforcer la réponse mondiale à la menace du changement climatique en maintenant une hausse de la température mondiale de 1,5 degrés. L'Accord vise également à renforcer la capacité des pays à faire face aux impacts du changement climatique, grâce à des flux financiers appropriés, un nouveau cadre

technologique et un cadre renforcé de renforcement des capacités.

Le monde a besoin d'une action mondiale concertée pour sauver la planète et l'humanité et assurer l'avenir. Les scientifiques et les militants de la justice climatique ont préconisé et proposé plusieurs interventions, notamment le remplacement des combustibles fossiles par des énergies renouvelables, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le renforcement des systèmes d'alerte précoce, un engagement accru de l'État dans la lutte contre la crise climatique, une plus grande responsabilité des entreprises dans les secteurs minier, automobile et secteurs manufacturiers dans la réduction des émissions de gaz et les stratégies d'adaptation pour faire face aux impacts du changement climatique.

Des défis tels que le manque de redevabilité, de financement, un leadership faible, des cadres institutionnels faibles, des niveaux élevés de pauvreté et d'inégalité doivent être relevés si le monde veut réussir à sauver la planète et l'humanité. Sauver des vies, des moyens de subsistance et l'environnement nécessite une action urgente. Le monde doit s'unir et relever ces défis pour surmonter les effets délétères du changement climatique. Les pays riches doivent honorer leurs engagements en matière de financement climatique et les pays bénéficiaires doivent être responsables et transparents dans la manière dont ils utilisent les subventions et les prêts pour l'action d'adaptation. Le rapport du GIEC de février 2022 intitulé « Impacts, Adaptation and Vulnérabilité » analyse les impacts du changement climatique, aborde certains des défis et propose des solutions

La Conférence sur les droits de l'homme en juillet, qui fait partie du Concours africain de procès simulé sur les droits de l'homme Christof Heyns, doit sensibiliser davantage aux impacts du changement climatique et proposer des mesures d'adaptation concrètes et ce dont le monde a besoin pour éviter de nouveaux dommages humanitaires et environnementaux. La 27e session de la Conférence des Parties (COP 27) à la CCNUCC se tiendra à Charm el-Cheikh, en Égypte, du 7 au 18 novembre 2022. Le pays s'efforcera de faire de la conférence « un tournant radical dans les efforts internationaux sur le climat, en coordination avec toutes les parties, au bénéfice de l'Afrique et du monde entier ». La conférence de juillet devrait donc servir de précurseur à la COP 27 et doter les jeunes universitaires et militants africains de tout le continent de connaissances sur le changement climatique et développer leurs compétences de plaidoyer pour lutter pour la justice climatique.



DIRECTIVES DE SOUMISSION

Les organisateurs souhaitent recevoir les résumés de toute personne intéressée à présenter un article à la conférence hybride internationale. L'objectif est de publier les articles (fin 2022 ou début 2023) au *Journal of Law and Emerging Technologies* de la Faculté de droit de l'Université Britannique en Égypte (JOLETS).

- Les résumés doivent compter entre 250 et 350 mots et doivent :
 - (a) Avoir un titre clair et descriptif ;
 - (b) Indiquer la ou les principales questions à traiter ;
 - (c) Identifier la méthodologie proposée ;
 - (d) Énoncer les résultats attendus ; et
 - (e) Présenter les recommandations.

- De plus, les biographies des auteurs doivent être envoyées avec le résumé. Le ou les auteurs doivent également indiquer si la participation se fera en personne ou virtuellement et, en cas de participation en personne, dans quelle mesure un financement est disponible.

DATES IMPORTANTES

Le processus se compose de **3 étapes principales** : communiquer les résumés, puis délivrer une présentation ainsi qu'un projet d'article, et enfin soumettre un article complet.

Étape 1 :

- ✓ Les résumés doivent parvenir aux organisateurs avant le **30 juin 2022**.
- ✓ Les résumés seront évalués entre le **5 juillet 2022**.
- ✓ Les résumés sélectionnés seront annoncés le **6 juillet 2022** pour la présentation et la soumission des projets d'articles.

Étape 2 :

- ✓ Les présentations et les projets d'articles doivent être envoyés aux organisateurs avant le **26 juillet 2022**.
- ✓ Les présentations seront faites en personne ou virtuellement pendant la journée de la conférence, le **28 juillet 2022**.

Étape 3 :

- ✓ Les articles entièrement développés doivent être soumis pour publication avant le **31 août 2022**.
- ✓ Les articles seront publiés dans le numéro d'octobre 2022 de *JOLETS* ou dans le numéro d'avril 2023.



CHRISTOF HEYNS

African Human Rights Moot Court Competition
Concours Africain de Procès Simulé des Droits de l'Homme
Concurso Africano de Julgamento Fictício Sobre Direitos Humanos

INTERNATIONAL HYBRID CONFERENCE

Conference Agenda

28 JULY 2022

10:00–11:00

OPENING REMARKS

11:00–12:45

CLIMATE JUSTICE

(Keynote Speakers)

11:00-11:15

Prof Michael Gerrard

Founder and director of the Sabin Center for Climate Change Law, Columbia Law School

11:15-11:30

Dr Abir Haddad

Strategic Advisor to UN Climate Change and Director of the Institute for Legal Transformation, Germany

(Researchers)

11:30-11:45

Dr Eduardo Kapapelo

Researcher at the Centre for Human Rights, Pretoria University

11:45-12:00

Dr Muluken Amid

Assistant Professor of Law, Mettu University, Ethiopia

12:00-12:15

Mr Fernand Guevara

Doctoral Candidate in International Law, The Catholic University of Central Africa

12:15-12:30

Ms Nandini Praveen

LL.B (Hons) final year student at His Highness The Maharajas Government Law College, India

12:30-12:45

Q&A Session

12:45-13:15

Afternoon Coffee and Tea



CHRISTOF HEYNS

African Human Rights Moot Court Competition
Concours Africain de Procès Simulé des Droits de l'Homme
Concurso Africano de Julgamento Fictício Sobre Direitos Humanos

INTERNATIONAL HYBRID CONFERENCE

13:15–14:30

HUMAN TRAFFICKING

(Keynote Speakers)

13:15-13:30

Judge Mohamed Fouda

United Nations Office on Drugs and Crimes

13:30-13:45

Ambassador Dr Namira Negm

Director of the African Migration Observatory, African Union

(Researchers)

13:45-14:00

Ms Omneya Ghamry

Transnational Threats Program Manager, The Cairo Center for Conflict Resolution and Peacekeeping-Egyptian Foreign Ministry

14:00-14:15

Ms Ivy Shiechelo

Legal Fellow at Equality Now and an international human rights lawyer based in Nairobi, Kenya

14:15-14:30

Q&A Session

14:30-14:45

Afternoon Coffee and Tea

14:45–16:30

SOCIAL MEDIA & AI REGULATION

(Keynote Speakers)

14:45-15:00

Mr Mohamed El Nawawi

Former CEO of Telecom Egypt

15:00-15:15

Mr Jon Adams

Director, Legal Department (Product & Privacy), LinkedIn Corporation



CHRISTOF HEYNS

African Human Rights Moot Court Competition
Concours Africain de Procès Simulé des Droits de l'Homme
Concurso Africano de Julgamento Fictício Sobre Direitos Humanos

INTERNATIONAL HYBRID CONFERENCE

(Researchers)

15:15-15:30

Dr Thompson Chengeta

Reader in Law, Liverpool John Moores University

15:30-15:45

Dr Matthew Hall

Associate Professor, Psychology Department, British University in Egypt

Prof Andreas Pester

Professor, Faculty of Informatics & Computer Science, British University in Egypt

Dr Alex Atanasov

Lecturer of Law, Faculty of Law, British University in Egypt

15:45-16:00

Dr Nomalanga Mashinini

Senior Lecturer, Faculty of Law, Rhodes University, South Africa

16:00-16:15

Judge Sameh Orabi

Vice President, Egyptian Court of Cassation

16:15-16:30

Q&A Session

16:30-17:00

CLOSING REMARKS

17:00-19:00

DINNER